

### *Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi*

Peu importe les critères d'évaluation utilisés, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est un succès. Il affiche une croissance régulière et vient de terminer l'année avec des chiffres de vente record et des revenus inégaux pour les pêcheurs. Depuis quinze ans, l'Office a toujours réalisé des profits et a assuré aux pêcheurs un niveau de sécurité qui leur était auparavant inconnu. Je ne veux pas dire ici que tous les pêcheurs jugent que l'Office est parfait. En fait, moi-même et d'autres membres du comité consultatif avons à certaines époques remis en question le principe de la commercialisation à comptoir unique. Nous ne comprenions cependant pas tout à fait le fonctionnement de l'Office.

Maintenant que nous sommes conscients des avantages de cette forme de commercialisation, nous appuyons l'Office. Il ne faudrait cependant pas croire que nous approuvons toujours tout ce que fait l'Office, car il subsiste quelques points qu'il ne nous a pas été possible de régler dans le cadre de discussions raisonnables. Comme la très grande majorité des pêcheurs, nous croyons que malgré les défauts de l'Office, l'industrie de la pêche ne s'est jamais aussi bien portée dans cette région.

**M. Blanchard** poursuit:

En tant que représentants des pêcheurs de la région couverte par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, nous vous demandons, à vous ainsi qu'aux autres députés, de rejeter le projet de loi C-211. Si vous avez des questions ou désirez des précisions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Cette lettre porte la signature des personnes suivantes: Annie Bird, de La Ronge (Saskatchewan); Helgi Jones, de Gimli (Manitoba); Jane Mayo, de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)—c'est dans la circonscription du député qui veut éliminer l'Office—; William Quequish, de Weagamow Lake (Ontario). Étant moi-même de Terre-Neuve, je pardonne aux gens qui prononcent mal le nom de régions assez connues de ma province. J'espère donc que les signataires de cette lettre me pardonneront aussi de prononcer de travers le nom d'autres localités bien connues du pays. La lettre porte également la signature de Joe Tsannie, de Wollaston Lake (Saskatchewan); Raymond Duprès, de Slave Lake (Alberta); Ed Isfield, de Winnipeg Beach (Manitoba); William Cordell, de Pikwitonei (Manitoba); Elmo Helgason, d'Ashern (Manitoba); Bessie Irvine, de Grand Marais (Manitoba) et Guy L'Heureux, de Joussard (Alberta). Je suis sûr d'avoir mal prononcé le nom de la moitié de ces localités, mais je l'ai fait en toute innocence.

A mon avis, si le ministre des Pêches est revenu à la raison et ne voit plus derrière les portes de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce des germes de communisme, c'est de toute évidence qu'il a eu l'occasion de visiter quelques-unes de ces localités, ou au moins de s'entretenir avec des membres du comité consultatif. Il se rend compte qu'il ne peut se servir de quelques plaintes, même si elles sont tout à fait légitimes, au sujet d'une industrie et du rôle qu'une société d'État y joue pour justifier l'élimination de l'Office.

J'exhorte tous les députés à voter contre le projet de loi. J'exhorte mon bon ami et collègue, le député de Western Arctic, qui représente une région aussi dynamique, intéressante et importante du Canada, à ne pas gaspiller le temps précieux de la Chambre en présentant tous les ans ce projet de loi. Il a autant de chances d'être adopté que le ministre en a de retrouver son point de vue absurde au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, je prends la parole contre le projet de loi et je signale à mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson) que je siégeais à la Chambre en 1969 quand le gouvernement libéral,

qui est à l'origine de la loi, a proposé sa mesure, que des députés conservateurs, créditistes et néo-démocrates ont appuyée.

Après avoir lu attentivement le discours du parrain de ce projet de loi, j'en retiens une drôle d'impression. Malgré l'échec subi lors de sa première tentative, en 1985, le député revient à la charge, insouciant de la satisfaction qu'éprouvent la vaste majorité des pêcheurs d'eau douce de l'ouest et du nord du Canada ainsi que du nord de l'Ontario.

Il a été question de vider l'Office de sa substance. Je me demande pourquoi le député n'a pas présenté une mesure d'initiative parlementaire tendant à abroger la loi, puisque tel est bien l'objet du projet de loi à l'étude. Dans son discours de présentation, il a parlé de reconstituer les coopératives.

Je signale au député que les petites coopératives de pêcheurs étaient fort nombreuses à l'époque. Dans mon ancienne circonscription, celle de Regina—Lake Centre, il y en avait une à Last Mountain Lake. Les membres de la coopérative habitaient diverses localités comme Dilke, Regina Beach, Chamberlain et Findlater. Sur l'autre rive du lac, il s'en trouvait aussi à Nokomis, Earl Grey et ainsi de suite.

Le problème de cette petite coopérative n'était pas de prendre du poisson, mais bien d'affronter le marché international et de tenter, sur le marché intérieur du centre du Canada, de faire face à de gros négociants comme Safeways et la Compagnie de la Baie d'Hudson. Inutile de prier, les pêcheurs n'avaient pas les ressources nécessaires pour livrer concurrence. Ils savaient qu'ils avaient besoin d'une commercialisation bien faite, d'une centrale de vente façonnée dans une certaine mesure sur le modèle de la Commission canadienne du blé. Une poignée de producteurs et de compagnies céréalières ont fait des pieds et des mains depuis 1935 pour saper, et le principe de la commercialisation ordonnée et la Commission canadienne du blé elle-même. Le même phénomène se produit actuellement dans l'industrie du poisson d'eau douce.

C'est pourtant maintenant qu'il faudrait donner de meilleurs instruments à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour qu'il puisse faire encore davantage pour les usines de transformation dans le nord et dans les régions nordiques des provinces de l'Ouest.

**M. Nickerson:** Pour qu'il puisse les fermer.

**M. Benjamin:** C'est maintenant qu'il faut lui donner les moyens d'uniformiser les frais de transport pour que les régions éloignées puissent acheminer leurs produits au centre du Canada, aux États-Unis ou dans d'autres contrées du monde avec des chances et une capacité concurrentielle à peu près comparables.

Je me rappelle avoir entendu des députés du nord du Canada dire que les frais de transport empêchaient leur région de livrer concurrence aux pêcheurs d'eau douce du sud de l'Ontario et du Québec et du Nord des États-Unis qui pêchaient leur poisson à deux pas des grands marchés. Si l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ne faisait que répartir ces frais au profit de la collectivité, il rendrait déjà un signalé service à tous les pêcheurs d'eau douce du nord du Canada, du nord de l'Ontario et de l'ouest du Canada.